



MAIRIE-INFOS

La lettre d'information municipale : 2020/4

Saint Bonnet de Bellac, le 28 décembre 2020

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

2020 s'achève. C'est une année particulière dont on espère qu'elle ne sera bientôt plus qu'un souvenir, un mauvais souvenir.

Cependant, les dernières nouvelles qui nous arrivent de nos voisins européens ne sont pas bonnes : reconfinement aux Pays-Bas, en Autriche, en Italie et en Allemagne ; de plus, une mutation du virus est apparue au Royaume-Uni.

Par ailleurs, en France, après une décrue au cours du deuxième confinement, les mauvais chiffres repartent à la hausse.

En région Nouvelle Aquitaine, la Haute-Vienne est le troisième département le plus touché, le taux d'incidence est remonté, il a oscillé, en moyenne, au cours de la dernière quinzaine entre 107 et 117... La période des fêtes de Noël et du Nouvel An pourrait ne rien arranger.

Un certain nombre de cas ont été constatés dans la commune dans toutes les tranches d'âge. Pour ces raisons, la cérémonie des vœux organisée chaque année le deuxième dimanche de janvier n'aura pas lieu.

Malgré cette période difficile pour tout le monde, il y a des aspects positifs dans la vie de St Bonnet : de nouveaux arrivants (6 nouvelles familles) se sont installés en 2020 sur notre commune et cela représente une vingtaine de personnes supplémentaire - des propriétaires comme des locataires - quelques maisons se sont vendues d'autres sont en cours de vente.

L'école profite de ce mouvement de population et accroît sensiblement ses effectifs, même si c'est un équilibre fragile, mais voyons le côté positif et restons optimistes.

2020 a vu aussi la confirmation de l'équipe municipale en place : le Conseil travaille, fait avancer ses projets, vous le constaterez encore dans cette nouvelle parution.

Le nouveau site internet (mairie-saint-bonnet-de-bellac.com) est maintenant opérationnel, après de nombreuses difficultés avec le gestionnaire de notre ancien site pour conserver notre nom de domaine. Le contenu et la présentation de celui-ci seront améliorés au fil du temps.

Une bonne nouvelle est arrivée juste avant Noël, le déploiement de la fibre aura lieu en 2021 sur notre commune avec une mise en service au début de 2022.

Des colis gastronomiques ont été distribués ces derniers jours en remplacement du repas annuel des seniors annulé en octobre dernier.

Pour terminer, je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, une bonne et heureuse année 2021, qu'elle vous soit douce, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

Bien cordialement.

Jean-Claude Bouille

L'école

Hommage à Samuel Paty

Dans le cadre de l'hommage national rendu au professeur Samuel Paty, assassiné de façon abominable par un islamiste tchétchène radicalisé, l'école de Saint Bonnet s'est associée à cette cérémonie.

C'est donc le lundi 2 novembre, jour de la rentrée, que les écoliers de Saint Bonnet ont été rassemblés par leurs maître et maîtresse dans la cour de l'école, pour écouter de la voix de Julien Guyot, directeur, la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs.

Préalablement, le Maire revêtu de son écharpe aux couleurs de la République, accompagné de Bénédicte PEYRET-MOREAU, déléguée du Conseil Municipal au Conseil d'école, a rappelé les principes républicains contenus dans la Constitution de 1958 et dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, liberté, égalité, fraternité, laïcité.

Le repas de Noël



C'est une tradition vieille d'une quinzaine d'années, la municipalité offre à tous les élèves de l'école un repas de Noël, confectionné cette année par Adeline. Au menu du jeudi 17 décembre : feuilletés de poisson, paupiettes aux châtaignes, fromage, bûche ont régalé nos écoliers et leurs maîtres avec au service, Chantal, Fabienne et Clarisse, la stagiaire.

Le lendemain, vendredi, jour de la sortie, les enfants ont reçu les cadeaux offerts par l'amicale de l'école et par la mairie ainsi que les traditionnelles crottés en chocolat.

Les effectifs

La rentrée de janvier devrait voir les effectifs de l'école augmenter sensiblement. Nous attendons, en principe, 6 élèves supplémentaires venant de 2 nouvelles familles de Saint Bonnet.

Par contre nous compterons 2 départs, un de Saint Bonnet dont la famille s'installe hors du département et un de Saint Sornin dont la famille part à Bellac.

Nomination et Promotion

Madame Anne Laude, Rectrice de l'académie de Limoges, qui nous avait fait l'honneur de visiter l'école de Saint Bonnet lors du 1er déconfinement, a été nommée Conseillère en charge de l'Education, de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au Cabinet du Président de la République.

Les travaux du Conseil Municipal

Le conseil municipal s'est réuni, à huis clos, comme préconisé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le 21 décembre 2020, pour examiner une douzaine de dossiers d'importances diverses.

L'église

C'est, assurément, le dossier le plus important à l'ordre du jour.

Il s'agit de mener à bien notre projet de travaux d'assainissement et d'embellissement de notre église. L'église, cœur historique du village, outre sa dimension originelle religieuse est aussi un élément architectural et culturel, patrimoine commun de tous les habitants.

Après la visite relatée dans le Mairie Infos du 25 juillet, une nouvelle réunion sur site a eu lieu le 27 novembre avec la participation du Père Vignerat, de Hugues Lemerre, responsable bâtiments de l'ATEC (agence technique départementale), du maire et de deux membres du bureau municipal. Le 14 décembre, une délégation du conseil municipal s'est rendue, à son tour, sur place.

Le conseil avait donc à se prononcer sur l'opportunité de lancer ces travaux et la nécessité de recourir à une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC afin que cette dernière procède à une évaluation des travaux à effectuer et à une estimation de ceux-ci.

Il sera fait appel, le moment, venu au CAUE départemental (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) pour obtenir son avis éclairé sur la nature des travaux à envisager. Outre le Père Vignerat, curé de la paroisse, et sur sa recommandation, nous associerons le diocèse à ces réflexions à travers l'un de ses membres plus spécialement versé dans ces questions.

Il est apparu que le préalable était d'établir un diagnostic humidité afin de trouver les causes de celle-ci et les remèdes techniques à y apporter.

La dégradation des enduits intérieurs nécessite la pose d'un nouveau revêtement en fonction du résultat du diagnostic, même chose sans discussion pour le côté sud extérieur de l'église.

L'église n'étant que partiellement dotée de gouttières rampantes, il apparaît d'ores et déjà indispensable d'en compléter l'équipement.

Le plafond de la 1ère partie de l'église devra, lui aussi, faire l'objet d'une réfection.

Un nettoyage complet des éléments mobiliers et statuaire s'imposera ensuite.

Les estimations de ces différents travaux, qui nous seront communiquées début 2021, détermineront si ce projet doit être réalisé en une ou deux tranches.

Nous mobiliserons, bien entendu, le maximum des aides financières possibles, de façon à épargner autant que faire se peut les finances communales, donc celles des contribuables.

Nous ferons aussi appel à la Fondation du Patrimoine qui recevra les dons que les personnes privées ou publiques pourront faire à cette occasion. La Fondation subventionnera la commune du même montant que le total des dons perçus.

Service civique

Compte-tenu d'un accroissement des effectifs de l'école à la rentrée de janvier, le Directeur a sollicité le Maire pour bénéficier, éventuellement, de l'aide d'un volontaire du service civique l'Education Nationale ne pouvant lui apporter l'aide demandée.

Ce service civique est destiné à des jeunes de 16 à 25 ans qui s'engagent à effectuer des missions d'intérêt général auprès des associations, des collectivités territoriales, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 6 à 8 mois pour un salaire mensuel de 580 € par mois sachant que le coût est limité à 107 € par mois pour la commune.

Après avoir pris contact avec la direction de la Cohésion Sociale un dossier est en cours de constitution pour un contrat de 6 mois avec des missions réparties pour moitié entre l'école et la municipalité, les missions pour la municipalité étant réservée aux enfants en soutien scolaire et civique.

Travaux dans le magasin de l'épicerie et le logement attenant

Le principe de la location de l'épicerie à Laura Lavaud ayant été acté lors du Conseil du 12 octobre dernier et le magasin étant libre à compter du 1^{er} janvier 2021, il convient de prévoir quelques travaux dans le local puisque le logement sera, lui, loué séparément.

La nouvelle épicière prévoyant, de son côté, de faire quelques travaux d'embellissement, la réouverture de l'épicerie devrait intervenir début février.
Le logement sera également libéré au 31 décembre et il y aura aussi quelques travaux à prévoir avant sa mise en location qui pourrait intervenir vers le mois d'avril. Le Conseil a approuvé ces propositions.

Révision de loyers

Le conseil a pris 3 délibérations relatives à la fixation des loyers de l'épicerie, du logement attenant et d'un logement situé au-dessus de la salle polyvalente.

Vente d'un terrain

Le conseil a donné son accord à la vente d'un terrain communal de 500 m² environ situé juste devant la propriété de Monsieur MASON à Châteauneuf.

Adhésion à l'association Gartempe 206

Cette association basée dans le département de la Vienne souhaite réunir toutes les communes riveraines de la rivière Gartempe aux fins de valoriser la Gartempe, son patrimoine environnant, son potentiel touristique, mettre en avant son potentiel naturel et culturel.

Une assemblée générale a eu lieu récemment à Châteauponsac au cours de laquelle Ginou Chappet a été élue au conseil d'administration de l'association Gartempe 206, 206 comme 206 kilomètres qui est la longueur de la Gartempe, de Peyrabout en Creuse à la Roche-Posay dans la Vienne et à Yseures-sur-Creuse dans l'Indre-et-Loire, lieu de la confluence avec la rivière Creuse.

Le conseil, unanime, décide de faire adhérer la commune pour un prix de cotisation de 15 €.

Déclassement de deux portions de chemins ruraux

Le conseil a délibéré sur le déclassement de deux portions de chemins ruraux à Châteauneuf, les deux prenant leur départ sur le CD 26 et affectée pour l'une à usage de voirie communale, l'autre étant désaffectée de fait par la translation du passage des habitants à un autre endroit.

Budget Principal

Décision modificative : il s'agit de mouvements internes de sommes sur plusieurs articles comptables sans incidence sur l'équilibre du budget.

Budgets, principal et assainissement

C'est une délibération traditionnelle de fin d'année qui autorise le maire à mandater au cours du 1^{er} trimestre de l'année suivante, en l'occurrence 2021, le quart du montant des investissements inscrits au budget de l'année en cours (2020).

Régie de recettes

Cela concerne les tickets de cantine et les frais de garderie : il s'agit d'installer un TPE afin de recevoir des paiements par carte bancaire, décision obligatoire sur préconisation de la Trésorerie de Bellac.

Convention de maîtrise d'ouvrage avec le Sygesbem

C'est une délibération qui revient chaque année pour nous permettre de récupérer la TVA sur les travaux de réfection des routes qui font l'objet d'un marché global passé par le Syndicat de voirie pour les communes membres dont fait partie St Bonnet.

Informations du Maire au Conseil Municipal

Les effectifs de l'école : Le maire a fait le point sur les effectifs de l'école (voir l'article p 2), six nouveaux élèves sont inscrits. Un petit garçon de 2 ans qui devait rentrer en maternelle en janvier, fera sa rentrée en septembre seulement. La rentrée de trois enfants de La Croix prévue en janvier se fera certainement à une date ultérieure.

La formation des élus : les élus ont un droit légal à la formation qui se fait sur la base du volontariat. Le maire indique au Conseil que divers organismes dont certains publics dispensent ces formations sur des thèmes variés.

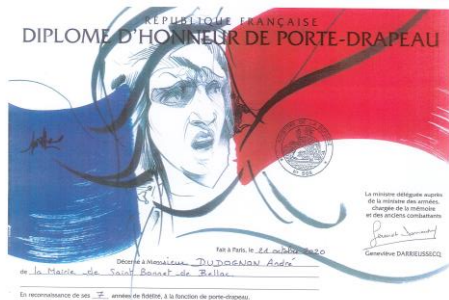
Photovoltaïque : Le maire fait le point sur les 2 projets de parcs photovoltaïques. Ceux-ci avancent mais la crise sanitaire et le confinement ont, comme dans bien d'autres domaines, freiné leur avancement. Une convention de passage sur les chemins communaux sera présentée lors de la prochaine réunion du Conseil.

Vente Maison Vieille : La Safer, qui avait acquis la propriété de Maison Vieille pour le passage de la LGV, avait mis en vente cette dernière suite à l'abandon du projet. Faute d'acquéreurs locaux, le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) s'est porté candidat à cette acquisition et la vente a été signée récemment. Les zones humides de cette propriété ont retenu l'attention du Conservatoire qui souhaite préserver ce biotope tout en cherchant une solution agricole qui valorise cet environnement.

Réfection des bordures et des trottoirs RN 147 : Le maire fait part au Conseil du résultat de la consultation lancée auprès de diverses entreprises de BTP. Après avis de la commission d'appel d'offres, il a été proposé au Conseil de retenir l'offre de Massy TP (11 269 €) moins disante de 3 000 € par rapport à celle d'Eurovia et de 6 000 € par rapport à celle de Colas.

À l'honneur

Sur proposition du maire, notre concitoyen, André Dudognon, a reçu de la Ministre déléguée aux Anciens Combattants, le diplôme d'honneur de Porte drapeau en date du 21 octobre dernier.



En effet, cela fait de nombreuses années que notre ami André participe fidèlement à toutes les cérémonies patriotiques comme porte drapeau, et c'est son camarade Moïse Moreau, solide pilier des Anciens Combattants de Saint Bonnet, qui avait, en début d'année, soumis cette idée au maire, idée aussitôt transmise à l'ONAC.

André, comme la majorité de ceux de sa génération, a participé à la guerre d'Algérie en tant qu'appelé du contingent. Affecté au 403^e régiment d'artillerie anti aérienne, il fera 25 mois de service militaire.



Cérémonie du 11 novembre 2020

Comme pressenti dans le dernier mairie-infos, la cérémonie n'a malheureusement pas pu se dérouler comme les autres années, c'est donc dans un format réduit mais dans la forme habituelle qu'a eu lieu cet hommage à nos combattants de toutes les guerres avec, bien entendu, une pensée particulière pour ceux de 14-18 honorés plus particulièrement cette année par la République avec l'entrée au Panthéon de Maurice GENEVOIX, combattant et blessé de la « grande guerre » qui fût avec Roland DORGELES le porte-voix et la mémoire de tous ces valeureux soldats qui ont « vécu l'enfer » sur terre.

Deux gerbes furent déposées, par Moïse MOREAU au titre des anciens combattants, et Bénédicte PEYRET-MOREAU pour la mairie.



Cérémonie du 5 décembre 2020

Cette cérémonie patriotique, moins connue que les autres, a été instituée en 2003 et voulue par le Président Jacques CHIRAC comme journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie. Trois enfants de Saint Bonnet ont payé de leur vie leur engagement dans ces conflits ; Louis IMBERT, Louis MONSIGNON et André TOURNOIS, honneur à eux, y sont morts pour la France en Algérie.

Respectant les consignes sanitaires c'est donc une délégation de 6 personnes qui s'est rendue au Monument. Elle était composée du maire et de sa 1^{ère} adjointe, Ginou CHAPPET, de nos 2 porte-drapeau, André DUDOGNON et François PORTOLAN, de 2 anciens combattants, Roger PEYRAUD et Moïse MOREAU, ce dernier déposant la gerbe de la municipalité.



Brèves

Élection : Josy Portolan, représentante de la commune de Saint Bonnet au SEHV (syndicat d'électrification de la Haute-Vienne) a été élue au Conseil d'administration de cet organisme lors de l'assemblée générale du 1er octobre 2020.

Désignation : Jean-Claude Boule sur proposition de l'association des Maires de la Haute-Vienne, a été désigné par le Préfet pour siéger à la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) de la Haute-Vienne.

Il occupait déjà ce siège lors de la mandature précédente, l'un des six dévolus aux communes de moins de 2000 habitants.

Commission électorale communale : sur proposition du maire, le Préfet,

- a entériné la désignation de Joël DECHATRE comme représentant de la mairie avec Pascal JOLY en tant que suppléant

- a validé la désignation par le Président du Tribunal Judiciaire de François PORTOLAN avec Claude THEVENY comme suppléant ;

- a désigné Simone PERRIN comme représentante de l'administration avec Karine DUGUET en tant que suppléante.

Ladite commission a pour mission de contrôler et valider (ou non) les inscriptions et radiations sur la liste électorale de la commune.

Place de la Mairie : le revêtement en enrobé de cette place a été refait comme prévu, fin octobre. Ces travaux exécutés par l'entreprise MASSY TP ont été réceptionnés sans objection par la mairie et l'ATEC (agence technique départementale) chargée de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La fibre optique : comme indiqué dans le mot du maire, le déploiement de la fibre optique sur St Bonnet devrait intervenir en 2021 au lieu de 2022 comme prévu initialement et la mise en service aurait lieu début 2022.

C'est, en tout cas, ce que m'a promis le responsable de la société Axione, chargée du déploiement de la fibre, au cours d'un entretien téléphonique la semaine dernière, il m'a, par ailleurs, indiqué qu'une de ses équipes interviendrait déjà la semaine prochaine pour pratiquer des repérages nécessaires à l'installation et nous avons rendez-vous le 13 janvier pour discuter des conditions pratiques du déploiement et de la mise en service.

Les travaux réalisés

Les clôtures de la cour de l'école ont été réalisées par les employés communaux au cours du dernier trimestre, beau travail de ces derniers et un coup de jeune supplémentaire sur la place.

Le mur de clôture de l'école, rue des Cerisiers, a été rénové pendant les vacances de la Toussaint par l'entreprise BSA de Mézières, beau travail exécuté avec rapidité. Un clin d'œil à notre ex conseillère, Christiane Duguet, qui avait souvent demandé de refaire ce mur.

Le visiophone et la gâche électrique à l'école : l'installation de ces appareils vient d'être effectuée la semaine dernière, pendant les vacances scolaires, par l'entreprise Lagedamont.

Le radar pédagogique et la balise clignotante ont été installés début décembre par les employés communaux, leur polyvalence et leur technicité font faire de belles économies à la commune. Les portiques de la rue de l'Ancien Chai seront mis en place courant janvier.

Certains autres travaux avaient été rendus nécessaires suite à différentes dégradations ;

parvis du monument aux morts : le béton désactivé installé lors de la réhabilitation du centre bourg (1ère tranche) avait été endommagé par un camion qui avait perdu 2 chariots élévateurs à la sortie du virage, l'un d'eux ayant « atterri » sur le parvis.

rue de l'Ancien Chai, en face du monument aux morts, une voiture avait fait un « tout droit », abîmant un potelet de protection et arrachant de ce fait l'enrobé sur plus d'un mètre carré.

rue des Cerisiers, un camion, lors d'une manœuvre hasardeuse en face du lotissement, avait endommagé des bordures et abîmé l'enrobé correspondant.

au cimetière, un entrepreneur de pompes funèbres avait endommagé l'enrobé sur plusieurs mètres. Ce dernier a été déposé et un nouvel enduit a été posé. Le litige avec l'assurance n'est toujours pas réglé.

Faut-il en rire ... ou en pleurer ?

En rire, oui : dans le pseudo bulletin de St Bonnet (n° 5 de novembre),

- il est dit « *que le fils, que tous appellent Jeannot, est mobilisé pendant la seconde guerre mondiale puis pendant 30 mois avec la guerre d'Algérie* »

Donc Jean-Baptiste Szczepaniak, puisqu'il s'agit de lui, a été le plus jeune combattant de tous les temps. En effet, ce dernier est né le 23 mars 1936, il avait 3 ans et demi en septembre 1939 lorsque la seconde guerre mondiale a été déclarée.... bravo Jeannot !

- il est dit, dans le même article « *aidé par Anne-Marie, épouse de Gégé* ». Eh non, **encore faux**, Anne-Marie n'est pas l'épouse de Gégé, mais sa compagne. Le maire les a pacsés le 2 novembre 2018.

En revanche, ce qui n'est pas dit, mais qui est **vrai**, c'est que la candidature de Gégé à l'émission « l'Amour est dans le pré » a été déposée par le Maire auprès de la production de M6 par courrier en date du 12 juin 2015. C'est également lui qui a monté et défendu le dossier.

S'occuper de ses concitoyens, c'est aussi ça, et cela n'a pas été clamé sur tous les toits pour autant. L'action du maire, tous les jours et dans divers domaines se fait dans la discrétion, pas dans le spectacle comme certain s'y complaît, question de personnalité.

En pleurer, oui, quand il est dit dans ce même n°5 que « *Samuel PATY, professeur tué sauvagement, près de son collège à Conflans-Ste-Honorine par un élève du même collège* »

Mais où va t'il chercher tant d'idioties ? Tout le monde sait que Samuel PATY a été assassiné par un jeune tchétchène radicalisé de 18 ans habitant à Evreux, à 80 km de Conflans. **Tout le monde** sait qu'à 18 ans on n'est plus scolarisé dans un collège.

En pleurer encore, quand on lit « *le droit à l'information municipale est aussi sacré que la liberté d'expression qui a été bafouée et outragée par l'assassinat honteux et haineux du professeur Samuel PATY* ».

Ce qui est **honteux**, c'est d'oser faire cette comparaison. Pour **lui** (Monsieur Gardner) « *le droit à l'information communale* », se limiterait à sa seule présence aux séances du Conseil Municipal. Celle du 12 octobre dernier s'est tenue à huis clos pour raison de crise sanitaire.

Pour rappel, assister au Conseil municipal lui tenait moins à cœur quand il a été élu conseiller municipal sur notre liste de 2016 à 2020, seulement présent à 8 réunions sur 17.

Qu'en dire, quand on lit dans l'éditorial : « *qui menacent (...) notre mode de vie jusque dans nos chaumières simples et humbles* ».

Depuis près de 25 ans que j'habite à St Bonnet, je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui m'ait parlé de sa chaumière. La chaumière dans la pensée collective et dans l'utilisation usuelle correspond à un habitat rural et pauvre daté du 19^{ème} siècle...

Alors selon l'expression populaire, est ce que cela va « faire pleurer dans les chaumières » ou en rire, les deux sont possibles !

Vrai ou faux

Dans le n° 7 de décembre dudit bulletin de St Bonnet, dans la rubrique « *mon beau village* », on peut lire « *que la commune du Pont St Martin fut divisée, la partie rive gauche fut rattachée à la commune de St Bonnet* ».

Faux : une partie de la rive gauche, la plus grande partie, fut effectivement rattachée à St Bonnet, elle comprenait les villages de Montagrier, Gringalet, Bezeaud, la Berge, Villialet haut et bas, le Mas du Bost, la Gasne. Mais les villages de Peytavaud haut et bas qui faisaient partie de la commune du Pont St Martin furent attribués à la commune de Bussière-Poitevine.

C'est peut-être cette méconnaissance des limites communales qui fait que le bulletin de St Bonnet est distribué à Peytavaud !!!

En effet, il y a quelque temps, un habitant de ce village a interpellé un conseiller municipal de St Bonnet en lui disant « dis donc, t'es bien conseiller à St Bonnet, c'est quoi ce bulletin que vous mettez dans nos boîtes à lettres ? »

Eh oui, confusion, voulue ou pas, avec ce terme de bulletin, en octobre une nouvelle habitante me posait la question car elle ne comprenait pas la teneur d'un bulletin qu'elle pensait venir de la mairie eu égard à sa terminologie.

La vie associative

Chauds, les verts de Saint Bonnet....

Après un été chaud et des entraînements intensifs, l'Espérance sportive a débuté la saison 2020/2021 par ce fameux 1er match du club, en coupe de France, contre Blanzay (86) ce 23 août.

En perdant 1-0, l'équipe entraînée par Régis, est de toute façon prête à se lancer de nouveaux défis !

- en coupe de la haute vienne avec une belle victoire contre Mézières-sur-Issoire et malheureusement une défaite (pas démeritant pourtant) au second tour contre le grand Saint Junien ;
 - en championnat de 3^{ème} division départementale débuté le 13 septembre et arrêté le 29 octobre pour crise sanitaireAprès 3 défaites et 1 match nul, l'équipe espère reprendre l'entraînement et le championnat en janvier 2021 avec des bons résultats
- Pascal Joly, Président ESBB

2020 : L'année de Gaulle

2020, un triple anniversaire à la mémoire du Général de Gaulle. 130^{ème} anniversaire de sa naissance, 80^{ème} de son appel historique du 18 juin, 50^{ème} de sa mort.

Pour beaucoup de français, surtout les jeunes, 50 ans après sa mort, qui est le général de Gaulle ? Une légende, une figure de l'histoire de France. Oui, bien sûr, mais qu'en est-il de son œuvre ?

Aujourd'hui, comme le prédisait son fidèle ami, l'écrivain visionnaire André Malraux, « tout le monde est, a été ou sera gaulliste ».

En effet, à lire et à entendre nombre de ténors, de tous les partis politiques qui ont souvent été de féroces ennemis du Général quand il était au pouvoir, chacun s'y réfère.

Et cela semble normal tant ses réalisations, sa vision de la France et du monde, un certain nombre de ses combats même non aboutis à son époque sont, maintenant, entrés dans le quotidien et font partie du patrimoine commun de la plupart des français.

Sorti au 13^{ème} rang de St Cyr, le sous-lieutenant de Gaulle entre à 23 ans dans l'enfer de la guerre de 14, trois fois blessé il sera laissé pour mort et fait prisonnier en 1916.

Son expérience vécue sur le front l'amènera à penser une autre armée, une autre façon de mener la guerre, une guerre moderne et de mouvement.

Il écrira plusieurs livres à ce sujet, dans les années 30, tentera de convaincre les chefs militaires, les leaders politiques, les élites journalistiques, en vain. Après avoir « prêché dans le désert », le désastre de 1940 lui donnera raison, les allemands avaient, eux, mis en œuvre les théories du Colonel de Gaulle.

Puis, ce sera le 18 juin 40. L'appel historique qui, avec la résistance, remettra la France dans le combat. Le 8 mai 1945, la France sera présente à la table des vainqueurs.

Ensuite, viendra le temps de remettre la France debout. A la tête du gouvernement, de 1944 à 1946, il appliquera les réformes du Conseil National de la Résistance qu'il avait mis en place avec l'aide de Jean Moulin : création de la sécurité sociale, des comités d'entreprise, le droit de vote accordé aux femmes, une nouvelle constitution,

Rappelé au pouvoir, en mai 1958, par le Président Coty face à la menace de guerre civile, à l'état général du pays et à la déliquescence du pouvoir politique, le Général de Gaulle entreprendra de restaurer l'Etat et de remettre, à nouveau, la France debout.

En moins de 6 mois, 70 réformes d'importance inégale verront le jour et permettront, aussitôt, de redresser la situation sur le plan financier, économique et institutionnel.

Notre constitution de la V^{ème} République sera approuvée par référendum en septembre 1958, le nouveau Franc sera créé et entrera en vigueur le 1er janvier 1960. En 10 ans, sous sa présidence, seront réalisées : la décolonisation des pays d'Afrique, la restauration de la place de la France dans le monde, l'instauration de l'intéressement et de la participation des travailleurs, la 4^{ème} semaine de congés payés, la création des CHU - véritable réforme de la médecine-, la force de dissuasion nucléaire, la légalisation de la contraception, etc...

Le Général de Gaulle démissionnera en avril 1969 après avoir été battu sur le référendum de la régionalisation. Elle sera mise en place 15 ans plus tard par ses adversaires....

Saint Bonnet en habits de fêtes

Depuis une dizaine d'années, nous avons, progressivement augmenté le nombre des décors lumineux installés dans le bourg en variant ceux-ci et en les renouvelant en fonction des besoins.

En cette période de pandémie, ces illuminations des fêtes de fin d'année apportent un peu de gaieté dans cet univers quelque peu morose qui a marqué et marque encore 2020.

Le conseil municipal souhaite, pour les années à venir, équiper les villages de ces décors festifs afin que toute la commune bénéficie de ces illuminations.



La boulangerie décorée par Kevin et Laura. Bravo à eux !

Bonne Année 2021